

Initiatives ministérielles

tée et améliorée aux préoccupations qui ont fusé de toutes parts. Certaines dispositions du projet de loi C-80 rassurent en fait les propriétaires d'armes à feu sur certaines tracasseries administratives et certains désagréments qui risquent d'accompagner l'utilisation d'armes à feu à des fins pourtant légales et acceptées.

L'occasion est excellente de saisir la population canadienne de cette question et de lui assurer que nous disposons d'une bonne loi sur le contrôle des armes à feu et que nous voulons l'améliorer encore. Nous devons aussi attirer l'attention sur un fait qui, existe particulièrement dans ma propre ville, de Vancouver. C'est un grand centre urbain et portuaire où le trafic de la drogue et la criminalité sont très présents. Très souvent, les trafiquants de drogue et les criminels utilisent des armes à feu dont beaucoup sont prohibées par le Code criminel. Il s'agit d'armes auxquelles la population n'a pas aisément accès, alors qu'on donne aux Canadiens l'impression que n'importe qui peut en acheter. Ce n'est pas le cas, et nous sommes aux prises avec un très grave problème au plan de l'application de la loi. J'espère que le comité voudra faire des observations sur la question des sanctions et autres choses et sur la question de savoir si nous avons effectivement un système qui répond aux besoins des Canadiens.

Je vais conclure ici cette longue introduction au débat sur cette motion en exprimant le voeu très sincère que la Chambre adopte cette motion et mette en place un mécanisme public à l'égard de ce qui est peut-être l'une des questions les plus graves et les plus controversées que la Chambre aura eu à traiter au cours de la présente session.

J'ai dit à des Canadiens de tout le pays et d'opinions diverses à cet égard que mon but est d'établir un système juridique de contrôle des armes à feu qui permette aux très nombreux Canadiens qui n'aiment pas les armes à feu d'être sûrs que ceux qui en possèdent les utilisent correctement, et ont la compétence voulue. Les autres Canadiens veulent se servir d'armes à feu pour le tir sportif et pour la chasse, qui font depuis longtemps partie de notre culture—je ne parlerai même pas des autochtones, dont les droits de chasse sont protégés par des traités, par exemple. Les Canadiens qui veulent se servir d'armes à feu de façon responsable et en respectant la loi pourrait aussi le faire en toute confiance.

C'est tout ce que nous pouvons demander à un cadre législatif, soit un équilibre et une sensibilité qui permettent à notre société civilisée d'assurer la sécurité publique dans le respect de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je voudrais poser à la ministre une question importante et très brève qui pourrait faire avancer le débat.

Je sais que le député de Halifax a déclaré qu'il n'accepterait aucune question. Je me demande s'il ne pourrait pas réviser sa position. Ma question est très courte et peut faciliter le débat. Je demande donc l'autorisation de la poser à la ministre.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité? La ministre accepte-t-elle de répondre à une question?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Madame la Présidente, dans le train de mesures que la ministre a annoncé le 26 juin, il y en avait beaucoup qui, comme elle l'a reconnu, ne figurent pas dans le projet de loi C-80.

Cependant, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a pour objet de renvoyer simplement au comité les questions traitées dans le projet de loi C-80. La ministre pourrait-elle nous donner l'assurance que le comité examinera toutes les mesures qu'elle a annoncées le 26 juin et ne se limitera pas à celles qui sont dans le projet de loi? Je crois que c'est ce qu'elle a prévu, mais je voudrais que ce soit établi clairement. Il serait aberrant que le comité s'en tienne à une règle d'interprétation prévoyant strictement l'examen du projet de loi et non l'ensemble des mesures.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, je donne avec plaisir cette assurance au député.

Je croyais que le libellé était clair là-dessus. C'est sûrement l'intention de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre puisqu'il s'agit d'un tout. Je crois vraiment qu'il est important de le faire.

Le député qui a posé la question connaît bien l'engagement pris à cet égard à la Chambre et il sait à quel point il est important d'examiner la question sous tous ses angles. Oui, j'attends une réponse exhaustive du comité sur tous